

DEPARTEMENT de l'ALLIER

6

COMMUNE de

HAUTERIVE

Version initiale janvier
2015, modifiée pour
approbation novembre
2015

SCP DESCOEUR F et C
Architecture et Aménagement du Territoire
49 rue des Salins
63000 Clermont Ferrand
Tel : 04.73.35.16.26.
Fax : 04.73.34.26.65.
Mail : scp.descoeur@wanadoo.fr

PLAN LOCAL D'URBANISME

EMPLACEMENT RESERVE

PRESCRIPTION
Délibération du conseil municipal du 16 septembre 2011

ARRET DU PROJET
Délibération du conseil municipal du 13 mars 2015

APPROBATION
Délibération du conseil municipal du 15 janvier 2016

MODIFICATIONS – REVISIONS PARTIELLES MISES A JOUR

1. ...
2. ...
3. ...
4. ...
5. ...
6. ...

Liste des Emplacements Réservés


Les emplacements réservés dans les PLU servent à la réalisation de projets d'équipements et d'espaces verts.

Depuis la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain (loi n° 2000-1208 du 13 décembre 2000 dite loi SRU), une collectivité peut réserver des terrains en vue de la réalisation de programmes de logements dans le respect des objectifs de mixité sociale.

Afin de réaliser des projets d'équipement ou de créer des espaces verts, les emplacements réservés permettent de :

- anticiper l'acquisition du terrain en vue d'un projet précis,
- geler tout autre projet de construction dans l'emplacement réservé.

ER	Situation - Objet	Bénéficiaire	Surface ou linéaire
1	Lieu : Le Parc. Agrandissement du cimetière.	Commune	9717 m ²
2	Lieu : Le Parc. Aménagement de l'espace public devant le cimetière, pour améliorer les qualités urbaine et paysagère de lieu.	Commune	4428 m ²

ER	Situation - Objet	Bénéficiaire	Surface ou linéaire
3	<p>Lieu : Le Bourg.</p> <p>Accès à la zone AUg le Bourg.</p> <p>L'objectif est de permettre la réalisation d'un accès à la zone AUg depuis la rue de la Liberté, conformément à ce que prévoit l'Orientation d'Aménagement et de Programmation de la zone AUg.</p> 	Commune	300 m ²

ER	Situation - Objet	Bénéficiaire	Surface ou linéaire
4	Lieu : Fontsalive. Liaison transversale (partie communale).	Commune	1637 m ²
5	Lieu : Les Bourses. Liaison transversale (partie départementale). L'objet est de réaliser un cheminement doux depuis le quartier des Bourses jusqu'au Bourg. Ce cheminement piéton permettra de traverser la RD131 et rejoindre les services et équipements du bourg, sans utiliser les véhicules. Cet axe sera renforcé en fréquentation, à terme, par l'urbanisation future de la zone AUg prévue au PLU.	Commune	1304 m ²

